

## La situation du bénévolat en Belgique : entre reconnaissance publique et vide juridico-institutionnel

Florence Loriaux (CARHOP) et Michel Loriaux (UCL)

La Belgique est un petit pays qui se caractérise souvent par des positions moyennes. Elle ne déroge pas à cette règle en ce qui concerne le volontariat. Avec son million et demi de volontaires, soit environ 17% de la population totale, la Belgique n'atteint pas les sommets représentés par les pays anglo-saxons, mais elle ne se situe pas non plus en fin de classement. Dépassée par nos voisins français (23 à 25%), nous surclassons cependant nos voisins allemands (12%)<sup>1</sup>.

En réalité, le volontariat est en Belgique comme ailleurs, en rapide évolution et il existe un déficit de données fiables et surtout complètes qui fait que le volontariat reste cette « terra incognita » caractéristique de la plupart des nouveaux mouvements sociaux.

Malgré tout, en se basant sur les quelques sources d'informations disponibles, on peut dire que, dans la situation récente, les volontaires belges se répartissent dans toutes les classes d'âge, avec toutefois une dominante parmi les trentenaires et les quadragénaires (de 35 à 44 ans).

Contrairement à ce qu'on peut penser spontanément, ce ne sont pas les personnes inactives qui participent le plus aux activités bénévoles, dans la mesure où les actifs semblent présenter des taux de participation bénévole supérieurs.



Collection Carhop

Cette constatation pourrait donc être en contradiction avec l'hypothèse que l'engagement dans des activités bénévoles est fonction du temps libre disponible. Mais en réalité, la situation n'est pas aussi claire et le clivage actif-inactif moins simpliste qu'il n'y paraît, puisque si l'on distingue les actifs à temps plein des actifs à temps partiel, ce sont bien ces derniers qui enregistrent les plus hauts niveaux de participation, ce qui conforte l'idée que la progression du volontariat s'est bien développée parallèlement à l'accession à la civilisation du temps libre.

Autre signe des temps, les volontaires se recrutent davantage dans les catégories sociales supérieures et chez les personnes les plus scolarisées, les taux de participation allant jusqu'à doubler lorsqu'on distingue les scolarisés primaires des scolarisés supérieurs. Ce fait s'explique sans doute par des facteurs psychologiques et pratiques eux-mêmes liés au niveau de formation : les personnes qui ont reçu une scolarisation supérieure disposent d'un capital de connaissances, mais aussi des réseaux de relation plus importants que celles qui n'ont pas beaucoup fréquenté le système scolaire.

1. Les données reproduites ici (ainsi qu'un certain nombre d'idées et de propositions) sont empruntées pour la plupart à la brochure « Pour le volontariat » éditée par la Fondation Roi Baudouin (Bruxelles, 1999). Elles sont en partie basées sur une enquête effectuée par la société Survey & Action, Rapport d'études sur les attitudes et comportements des Belges et des dirigeants d'entreprise à l'égard du bénévolat, de la générosité, de l'engagement social et l'image des ONG (Bruxelles, 1995)

C'est d'ailleurs une autre observation faite que le bénévolat ne résulte pas uniquement de choix personnels stricts, mais qu'il existe apparemment une détermination sociale et une transmission culturelle de génération en génération, puisque les volontaires sont deux fois plus nombreux à s'engager lorsqu'ils ont connu des antécédents familiaux de volontariat chez au moins l'un de leurs parents.

Quoi qu'il en soit l'engagement des volontaires est loin d'être de pure forme, puisqu'il semblerait qu'en moyenne le volontaire belge consacre près de 7 heures par semaine à ces activités, et cela dans des secteurs très diversifiés allant des associations patriotiques aux arts et lettres : les secteurs les plus représentés sont néanmoins le sport et l'action sociale et, un peu en retrait, les associations professionnelles et l'éducation et l'enseignement.

Les raisons pour lesquelles les bénévoles s'engagent sont aussi très diverses, et l'époque où le bénévolat était surtout un espace de charité est révolue, dans la mesure où les motivations se répartissent aujourd'hui entre des valeurs communautaires (se rendre utile, défendre des causes collectives) et des valeurs plus individualistes (s'épanouir, entretenir ses compétences, occuper son temps, ...).

Quant aux structures qui encadrent le travail volontaire, elles présentent également d'énormes différences, à la fois en termes de taille et de mode de financement. Les associations recourant à des bénévoles vont des petites structures aux organisations multinationales, avec toutefois une large dominante des très petites structures de moins de 20 volontaires, ce qui peut s'expliquer en partie par les exigences de proximité par rapport au domicile des volontaires.

La même diversité peut être observée du côté des sources de financement, avec toutefois une singularité par rapport à d'autres pays, dans la mesure où les subventions publiques sont beaucoup plus importantes qu'ailleurs (de l'ordre d'au moins 80 % contre 45 % environ en

moyenne européenne), avec très peu de financement privé ou de financement par des recettes propres résultant de l'activité des associations. Cette particularité est généralement attribuée au fait que la Belgique a développé à l'époque de l'État-Providence des politiques sociales visant à déléguer l'exécution d'un certain nombre de services à des associations.

Quoi qu'il en soit, deux constats méritent d'être soulignés : le volontariat ne s'érige pas, contrairement aux affirmations habituelles, en concurrent aux secteurs d'activités traditionnelles et il apparaît d'avantage comme un créateur que comme un destructeur d'emplois.

En Belgique, on estime à environ 160000, le nombre d'emplois en équivalent temps plein qui ont été créés suite à des initiatives bénévoles, la majorité dans les secteurs de l'action sociale (environ 65000), ce qui représente environ 5 % de l'emploi total, avec une dynamique de création d'emplois deux à trois fois supérieure dans le secteur non marchand par rapport au secteur marchand.

De même, deux macro-tendances semblent caractériser l'évolution du secteur bénévole ou volontaire : d'une part sa croissance rapide, avec un rythme de création d'associations qui suit une courbe quasi exponentielle, le nombre d'associations ayant été multiplié par un facteur 8 en l'espace de 40 ans, de 1950 (500 associations) à 1990 (4 000 associations).

Comme dans d'autres pays, les facteurs évoqués pour rendre compte d'un tel dynamisme sont multiples : « progression des besoins sociaux, du temps de loisirs, de la scolarisation, souci de participation citoyenne sous des formes neuves, délégation par l'Etat de certains services, désir de proximité, vieillissement de la population ».

D'autre part, une deuxième tendance tient à la professionnalisation accrue du secteur volontaire qui s'exprime par une plus grande technicité des activités et par une qualification accrue des bénévoles.

Pour être réels, ces progrès n'empêchent pas de soulever certaines inquiétudes, notamment le risque pour les pouvoirs publics de se désengager davantage d'un certain nombre de secteurs en se déchargeant de ces services à la population sur les groupements associatifs, et aussi celui de voir s'accroître le processus d'exclusion du volontariat de certaines catégories de personnes peu formées ou peu fortunées.

On le voit, au-delà des aspects d'estimation quantitative, le bénévolat soulève surtout un certain nombre de questionnements et engage un certain nombre d'enjeux. La raison en est que le bénévolat constitue un processus en transition, qui évolue à la frontière de plusieurs domaines ou tendances eux-mêmes en rapide transformation, de sorte qu'il s'est créé une grande zone d'incertitude ou de flou qui ne pourra être levée que si des débats publics et une large concertation citoyenne sont organisés dans la durée. En particulier, on sait que le bénévolat se situe au croisement du monde du travail et de la sphère politique, mais aussi de l'initiative privée et de l'intervention collective, du marchand et du non marchand, de l'éthique et de la production.



Collection Carhop

En Belgique, la Fondation Roi Baudouin a pris l'initiative d'initier cette concertation. En 1999, elle a publié avec l'Association pour le Volontariat, qui existe elle-même depuis plus d'un quart de siècle et qui fédère plus d'un millier d'associations membres ou clientes, plusieurs documents, notamment «Pour le

volontariat» et «Volontariat, mode d'emploi» destinés à mettre en évidence les questions essentielles soulevées par le bénévolat et surtout à renforcer la reconnaissance du volontariat comme mouvement de société. A l'occasion de l'Année internationale du volontariat, elle a aussi produit en 2001 une note intitulée «Éléments pour une politique du volontariat» et visant à «l'amélioration de la situation juridique et de la reconnaissance sociale des volontaires et des associations dans lesquelles ils œuvrent».

Les conclusions du groupe d'auteurs et d'experts scientifiques réunis pour cette circonstance considèrent que, face aux deux types d'organes de représentation possibles, à savoir les organes consultatifs ou les centres du volontariat, la formule qui devrait être privilégiée en Belgique est plutôt celle d'un organe consultatif, dans la mesure où les organisations existantes qui s'efforcent de fédérer les efforts de représentation et de promotion du volontariat relèvent plutôt de cette dernière logique, c'est-à-dire celle où les associations bénéficient d'une reconnaissance publique et sont des interlocuteurs à part entière dans l'élaboration des politiques en matière de bénévolat.

Plusieurs formules sont envisageables sans qu'aucune n'ait fait jusqu'à présent l'objet d'un choix définitif, selon qu'on envisage la mise en place d'un «Conseil fédéral du volontariat» qui intégrerait ou non des représentants du monde bénévole et d'éventuels experts, ainsi que des représentants des pouvoirs publics avec voix délibérative. La possibilité est également envisagée de créer des organes consultatifs similaires au niveau régional et/ou communautaire, avec toutefois des réticences émises de la part de certaines associations qui redoutent que cette orientation aboutisse à une Belgique à deux vitesses en termes de représentation et de promotion du bénévolat.

On peut aussi redouter que la composition de l'organe consultatif fasse la part trop belle aux grandes organisations, et que la représentation de l'ensemble du secteur ne soit pas correctement assurée. Aussi il a été suggéré qu'à côté

de représentants des associations et des plates formes du volontariat figurent des représentants des volontaires eux-mêmes.

Une autre question qui se pose avec acuité est celle du financement de ces nouvelles structures. Dans plusieurs pays voisins (notamment la France et le Royaume-Uni), ce sont les subsides publics qui constituent de loin la principale source de financement, mais la Belgique semble accuser un sérieux retard en cette matière et il est clair que le développement passe par l'obtention de moyens supplémentaires, en provenance des différents niveaux de pouvoirs, fédéral, régional ou communautaire.

L'ampleur des moyens requis sera bien évidemment fonction des missions assignées aux organes de coordination et de concertation du volontariat. S'il s'agit seulement d'émettre des avis et recommandations, un Conseil fédéral du Volontariat pourrait fonctionner avec des moyens limités, en l'occurrence un secrétariat mis à disposition par un des ministères impliqués dans ce domaine, et de frais de fonctionnement limités pour couvrir les frais de représentation des membres et des honoraires des experts. Par contre, dans l'hypothèse où des interventions plus larges et nombreuses seraient prévues, comme par exemple la réalisation d'études ou d'enquêtes, les coûts à couvrir seraient forcément plus importants et le conseil devrait avoir la possibilité de rechercher des financements complémentaires par d'autres voies (financements européens et financements privés).



Collection Carhop

Une source de préoccupation importante est aussi de surmonter le manque flagrant de connaissances du phénomène bénévole. Dans plusieurs pays européens, il existe des observatoires du volontariat, mais ce n'est pas le cas en Belgique et il est apparu que la création d'un tel observatoire en parallèle avec un organe consultatif, serait une initiative heureuse, ne fut-ce que pour assurer une meilleure représentation du milieu sur base d'une connaissance plus approfondie.

Les missions dévolues à un tel observatoire seraient multiples, mais tourneraient principalement autour de la collecte et de l'analyse des données pluridisciplinaires permettant de mieux caractériser le secteur du volontariat et d'en suivre l'évolution à travers le temps.

La question est également posée de savoir si l'observatoire devrait avoir une structure centralisée à l'échelon fédéral ou décentralisée à des échelons plus régionaux ou locaux, et de préciser les liens organiques entre l'Observatoire et le Conseil fédéral du Volontariat, depuis un scénario de dépendance directe jusqu'à celui d'une large autonomie pour éviter une obédience trop forte à l'égard du conseil consultatif et une perte de neutralité.

En conclusion, le bénévolat n'est certes pas un phénomène nouveau, mais il a pris au cours des dernières décennies une importance quantitative et une diversité qualitative qui ont transformé le simple mouvement caritatif initial en tendance sociétale lourde, parallèlement à d'autres courants également lourds (féminisation de l'emploi, tertiarisation de l'économie, vieillissement des populations, etc.). La question centrale est donc d'articuler le volontariat autour de ces autres courants de façon à créer des complémentarités et des synergies plutôt que des oppositions et des conflits.

Or, la chose est plus facile à décréter qu'à réaliser, précisément parce que le bénévolat est un courant «en marge» qui s'insinue dans les espaces inoccupés par les sociétés marchandes et politiques ou dans les fractures du tissu social que créent une évolution sociétale à

laquelle les hommes et les femmes s'adaptent mal ou avec retard.

À ce titre, on peut dire que le volontariat est une sorte de «surligneur» ou de «marqueur» qui attire l'attention sur les problèmes d'une société, ou sur ses manquements et qui visent à les combler en intervenant là où ultérieurement l'État et les pouvoirs publics ou les entreprises privées pourront prendre le relais et intervenir de façon plus formelle ou plus structurée.

L'exemple type est celui de la solidarité collective qui s'est d'abord organisée autour d'initiatives associatives de nature mutuelliste lesquelles ont été regroupées et fusionnées ultérieurement autour de grands systèmes publics de protection sociale. Mais aujourd'hui que ces systèmes ont révélé à leur tour leurs limites et leurs failles en laissant des citoyens passer à travers les mailles des filets de protection, de nouveaux champs d'intervention se sont ouverts pour le volontariat, comme par exemple l'aide aux sans domicile fixe (SDF), aux personnes âgées ou aux femmes battues. C'est sans doute à cause de l'imprécision et du caractère fluctuant de ses frontières que le volontariat risque constamment d'entrer en conflit de compétence avec le secteur marchand ou même les pouvoirs publics. Par exemple, l'aide aux personnes âgées à domicile apportée par des associations de bénévoles peut susciter une opposition de la part des organisations professionnelles de soins à domicile. Il y a quelques années, un différent de ce genre est intervenu entre la Croix-Rouge et ses volontaires et le secteur marchand des transports en ambulance pour cause de concurrence déloyale. Est-ce à dire que le volontariat devrait se



Collection Carhop

cantonner dans des activités ne nécessitant pas de formation, ni de qualification, ne risquant pas de concurrencer l'emploi officiel et ne donnant lieu à aucune compensation financière afin de ne jamais entrer en opposition avec les représentants des salariés, ou avec les professionnels des services ?

Nous ne le croyons pas, car il s'agirait d'un confinement dans des limites trop étroites peu compatibles avec le rôle dynamisateur que le volontariat peut – et doit – jouer dans nos sociétés post-modernes. Mais il faut reconnaître que les marges de manœuvre sont étroites et qu'il est normal que des arbitrages doivent constamment avoir lieu : d'où le rôle essentiel des structures fédératrices comme les Conseils consultatifs du Volontariat.

Par exemple, malgré que les qualifications pointues ne devraient pas constituer une exigence pour l'engagement dans des activités bénévoles, en revanche, il ne devrait pas être exclu d'organiser des formations spécifiques pour bénévoles afin d'accroître leurs compétences dans leurs domaines d'intervention (gestion des ressources humaines, comptabilité, mise en place de projets de développement, etc.). A Louvain-la-Neuve, l'Université des

Aînés associée à l'UCL a envisagé, il y a déjà plusieurs années de mettre en œuvre un programme de ce genre destiné à valoriser le potentiel des aînés désireux de s'engager dans des activités humanitaires ou des services à la société.

Comme le précise la plaquette de la FRB «Pour le volontariat», les systèmes de formation en vigueur dans ce secteur public ou dans le monde du travail salarial pour répondre à une demande associati-

ve ne conviennent pas forcément et l'hypothèse retenue est que si un système de formation devait être développé, il ne pourrait s'agir que d'un système neuf tant dans les contenus qu'il diffuse que dans sa forme, c'est-à-dire un système qui corresponde à la spécificité du volontariat.

De même, le critère de la rémunération ne devrait pas à lui seul constituer un critère d'exclusion du volontariat, sous prétexte que l'engagement bénévole serait nécessairement gratuit. L'absence de rétribution constitue en effet un facteur d'éloignement de certaines catégories de la population par rapport au bénévolat parce que beaucoup de volontaires potentiels hésitent à s'engager si cet engagement doit entraîner des coûts. Par ailleurs, même la perspective de percevoir un salaire ne devrait pas constituer un obstacle dirimant, quand il s'agit seulement «d'arrondir les fins de mois» pour des retraités, des chômeurs ou des personnes à faibles revenus. En général, on considère que l'argent devrait être en termes de motivation un facteur neutre, c'est-à-dire que l'engagement volontaire ne devrait être ni stimulé, ni freiné pour des raisons financières, mais un pas de plus pourrait être franchi en acceptant qu'il existe plusieurs formes de rétribution de l'activité et plusieurs statuts pécuniaires selon le type d'engagement : professionnel dans le secteur marchand, professionnel dans le secteur non marchand, bénévole, etc. L'idée de seconde carrière pour les retraités s'apparente à ce concept et il mériterait certainement d'être davantage pris en considération.

Comme on le voit, la progression du bénévolat dépend souvent de la capacité à faire sauter un certain nombre de verrous, parfois juridiques ou administratifs, parfois simplement culturels ou idéologiques.

Comme le déclarait Frank Vandenbroucke, ministre belge des pensions, à l'occasion de l'Année internationale des volontaires, en décembre 2000, «le marché du travail devient de plus en plus flexible, ce que nous ne pouvons certainement pas dire de notre droit. Voilà peut-être le nœud de nombreux de problèmes

en matière de bénévolat et, dans un sens plus large, du travail semi-agoral Pourquoi ne pas prévoir à côté d'une transition souple de l'inactivité vers l'activité une transition progressive et souple d'une situation en dehors de la sécurité sociale vers une situation à l'intérieur de la sécurité sociale, tant en ce qui concerne les cotisations que les avantages».

Une chose est certaine : l'exercice du volontariat est un droit au même titre que la liberté d'association est un droit constitutionnel fondamental et, de ce fait, il ne devrait être incompatible avec aucun statut, pas plus avec celui de chômeur ou de pensionné, qu'avec celui de travailleur. Or, actuellement ce droit est encore trop souvent bafoué, notamment lorsque les chômeurs qui veulent s'engager doivent se soumettre à une autorisation préalable, ou lorsque les prépensionnés sont interdits d'activités bénévoles suspectées d'être lucratives. Partir du postulat que le bénévolat n'est a priori ni dissimulateur de recettes fiscales ou sociales, ni voleur d'emplois serait effectivement plus stimulant que l'inverse.

Nos sociétés occidentales découvrent aujourd'hui quel les besoins sociaux ne cessent de croître, mais qu'en même temps beaucoup de services aux populations sont devenus «impayables» et ne peuvent plus être rendus dans le cadre des interventions publiques traditionnelles. La délégation de ces compétences aux associations de bénévoles est alors la seule issue possible, pour peu bien entendu que la reconnaissance du secteur soit à la hauteur des espoirs mis en lui et des missions qui lui sont confiées, et que les pouvoirs publics ne prennent pas pour prétexte la couverture des besoins assurée par le volontariat pour réduire ses budgets sociaux et ses propres interventions.

Or, force est de constater qu'en Belgique (comme d'ailleurs sans doute dans un certain nombre de pays européens), il existe un manque de cohérence et de rigueur dans la façon dont le monde politique aborde le secteur associatif et le volontariat.

Les relations entre ces deux sphères sont fré-

quemment compromises par une extrême complexité administrative, un manque d'évaluation qualitative des acteurs et conventions passées avec les pouvoirs publics et une confusion entre politique de subvention et politique de résorption du chômage. Il faut en effet savoir que la plupart des associations ont rarement un seul interlocuteur public privilégié, mais qu'elles doivent le plus souvent composer avec cinq, dix ou vingt partenaires publics : les administrations communales sur le territoire desquelles elles opèrent, les organismes s'occupant du chômage (FOREM, ORBEM), les cabinets ministériels aux différents niveaux de pouvoir (régional, communautaire ou fédéral), etc. De même quand les associations reçoivent une aide directe des pouvoirs publics, c'est souvent sous forme d'une aide en nature et à travers des emplois subventionnés (emplois Prime, TCT, ARS, etc.), ce qui constitue un apport indéniable, mais qui est ciblé prioritairement sur la remise au travail de chômeurs, sans pouvoir beaucoup intervenir au niveau de la qualification ou de l'expérience des personnes engagées.

En bref, la structure socio-politique complexe du pays, avec ses différents niveaux de compétence et ses clivages religieux et idéologiques, aboutit souvent à ce qu'il est convenu d'appeler le saupoudrage des moyens et les équilibres politiques douteux dont le monde associatif se satisfait malheureusement trop souvent au détriment de l'efficacité et d'une réelle coordination intégrée des activités.

Quand à la question précise qui caractérise ces journées sur le bénévolat et l'administration locale, il ne semble pas qu'il y ait eu en Belgique beaucoup d'initiatives qui associent les mouvements volontaires et les administrations locales. Pourtant associations et administrations locales ont en commun d'agir fréquemment dans des environnements spatialement limités qui devraient faciliter leur rapprochement. Mais quand les liens existent, ils sont souvent occasionnels, ponctuels ou limités. Le revers de l'avantage lié à la convergence des zones d'intervention risque d'ailleurs d'être la disparité géographique des services rendus,

dans la mesure où les habitants d'une commune peuvent être privés des services disponibles dans une commune voisine.

Un exemple peut être donné à propos des Conseils consultatifs du Troisième Âge qui n'existent que dans un petit nombre de communes. Quand c'est le cas, ils sont composés en partie de représentants d'associations d'aînés qui sont appelés à aborder des questions importantes concernant la politique sociale, le logement, la santé, l'aménagement du territoire, etc. et à élaborer des propositions à l'adresse des autorités communales.



Collection Carhop

Malheureusement, leur rôle est souvent minimisé et leur bon fonctionnement compromis, de sorte que peu de résultats concrets émanent de leurs travaux, parce que les édiles politiques locaux leur accordent peu d'attention ou de crédibilité, au-delà des promesses électorales passagères. C'est ainsi que des idées, au départ excellentes, se transforment en intentions politiquement non correctes, voire parfaitement hypocrites.

Un aspect du volontariat nous paraît particulièrement important : il s'agit du troisième âge. Les personnes âgées constituent en effet un des plus importants réservoirs potentiels de bénévoles, (même s'il a été rappelé précédemment que les aînés ne représentent pas actuellement la catégorie d'âge dont les taux de participation bénévole sont les plus élevés). Et c'est le cas pour deux raisons : d'une part, la montée en puissance des sexagénaires et au-delà (un cinquième de la population totale) qui constituent

la catégorie sociale démographiquement la plus dynamique, à cause de l'intensification du vieillissement et d'autre part, le fait que les retraités (qui forment l'essentiel de ces classes d'âges) sont devenus, sous l'effet des progrès de productivité et des politiques de protection sociale, les dépositaires majoritaires du temps libéré (par rapport au travail). Or ce temps libéré, ils n'entendent plus le consacrer exclusivement comme autrefois à la détente ou aux loisirs, mais aussi de plus en plus à des tâches socialement utiles.

Ils le font parce qu'ils souhaitent valoriser le capital de savoirs et de savoirs-faire dont ils disposent, mais aussi parce qu'ils veulent revaloriser l'image de marque assez négative qui est la leur, à cause des coûts et des charges sociales qu'ils suscitent.

Pour ce faire, le meilleur moyen est de rééquilibrer les flux des richesses intergénérationnelles qui penchent actuellement du côté des aînés en raison des transferts sociaux en leur faveur (pensions et dépenses de santé), en accroissant les transferts, en sens inverse, monétaires et surtout de services, des générations âgées vers les générations jeunes et adultes.

Or, c'est bien à travers le bénévolat et les secondes carrières que ces transferts peuvent principalement se réaliser (en dehors des dons et des héritages), aussi bien au niveau de la famille et du voisinage immédiat que de la collectivité dans son ensemble.

Notre hypothèse est donc que l'engagement des personnes âgées dans des activités sociales ou d'intérêt collectif constitue pour elles la meilleure façon de revaloriser le statut de la vieillesse dans des sociétés où la rentabilité économique et le profit sont malheureusement la source principale de la reconnaissance sociale, et en même de réhabiliter un certain nombre d'activités de proximité ou relevant du secteur non marchand.

C'est en exerçant de la sorte leur solidarité avec les autres générations, que les aînés retrouveront un rôle et un statut social qu'ils avaient eu tendance à perdre en sortant de la vie professionnelle et aussi qu'ils contribueront à transformer la société du travail et de la marchandisation, contraignante et inégalitaire, en une société de l'activité et de la citoyenneté, plus libre et plus épanouissante pour tous.

